



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° D20241202-01

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU
2023
M4 - RESEAU DE CHALEUR

nombre de membres en service	15
nombre de membres présents	11
pouvoir	4
abstentions	0
nombre de suffrage exprimé	14
VOTES : contre 0 pour	14
date de convocation :	05.02.2024

Présents : BÉAL H - FOLLÉAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P
 BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N
 MAURICE M - BOUREILLE C (11)

Le 12 février 2024 à 20h30, le conseil municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023, après s'être fait présenter

le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Résultats reportés	0,00	22 684,70	0,00	0,00	0,00	22 684,70
Opérations de l'exercice	113 263,21	109 476,56	0,00	0,00	113 263,21	109 476,56
Totaux	113 263,21	132 161,26	0,00	0,00	113 263,21	132 161,26
Résultats de clôture	0,00	18 898,05	0,00	0,00	0,00	18 898,05
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	18 898,05	0,00	0,00	113 263,21	132 161,26
Résultats définitifs	0,00	18 898,05	0,00	0,00	0,00	18 898,05

2° adopte le compte financier unique, dressé conjointement par la collectivité et le service de gestion comptable de Montbrison

Fait à Usson en Forez, le 13 février 2024
 le Maire, Hervé BEAL

la secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT